



LIFE OXYURA AGAINST OXYURA :

Éradiquer l'érismature rousse
pour protéger l'érismature à tête
blanche du risque d'extinction

2018-2023

Sommaire

Fiches espèces

Situation au début du projet

Objectifs

Actions et résultats

Perspectives

Introduction

L'érismature rousse en Europe, une menace pour l'érismature à tête blanche

La diminution des zones humides

Le drainage des zones humides pour différentes utilisations a entraîné une perte de surface équivalente à la taille de l'Inde sur les trois derniers siècles. Cette diminution, initialement localisée dans les grands bassins de population, s'est répandue à l'ensemble du globe depuis le milieu du 20^e siècle.

Importance des anatidés pour la préservation des zones humides

Les espèces de canards appartiennent à la famille des anatidés. Leur statut de conservation est suivi attentivement au niveau international car il reflète la santé des zones humides et jouent un rôle dans leur fonctionnement. Ils influencent le cycle de nutriments par exemple, et rendent aussi des services écosystémiques tels que la dispersion de certains végétaux. L'esthétique de ces oiseaux et leur observation relativement aisée en font également de bons leviers pour sensibiliser le grand public sur la préservation de zones humides.





Aperçu du projet

Les espèces exotiques envahissantes

La prolifération d'espèces exotiques envahissantes représente la cinquième cause de perte de biodiversité dans le monde. Elle constitue une menace pour près d'un tiers des espèces terrestres en danger d'extinction. Les anatidés n'échappent pas à cette problématique.

Importance de l'érismaure à tête blanche

L'érismaure à tête blanche *Oxyura leucocephala* est une espèce de canard d'Eurasie distribuée en trois populations s'étendant de la Méditerranée occidentale aux steppes d'Asie centrale. Elle est considérée en danger d'extinction (EN) au plan mondial par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et bénéficie d'un plan international de conservation.

Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce, en particulier sur la population de Méditerranée occidentale, sont la réduction des zones humides et la possible introgression génétique par hybridation avec l'érismaure rousse, *Oxyura jamaicensis*, lorsqu'elles se côtoient.

La menace posée par l'érismaure rousse

Cette proche cousine américaine s'est établie en Grande-Bretagne dans la seconde moitié du 20^e siècle pour se répandre sur le continent européen et rejoindre la population espagnole d'érismaure à tête blanche. Les mâles, agressifs en période nuptiale, en fécondent les femelles pour produire des hybrides fertiles. Sur le long terme et en l'absence d'actions visant à empêcher tout contact interspécifique, cette pollution génétique pourrait induire une disparition de l'érismaure à tête blanche.

Localisation :

France

Titre :

Oxyura against *Oxyura*.
Éradiquer l'érismaure rousse pour préserver l'érismaure à tête blanche de l'extinction.

Bénéficiaire coordinateur :

Office Français de la Biodiversité

Bénéficiaire associé :

Société Nationale de Protection de la Nature

Durée du projet :

01/10/2018 – 30/12/2023

Budget total :

1 674 361 €

Budget éligible :

1 674 361 €

Contribution de la CE :

1 210 382 € (72,29 %
du budget éligible total)

Contribution des bénéficiaires :

463 979 €

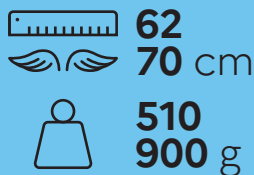


Nom commun

L'érisature à tête blanche

Nom latin

Oxyura leucocephala



Description du mâle

bec renflé à la base ;
tête blanche surmontée
d'une couronne noire,
cou noir et corps brun-roux ;
bec bleu en période nuptiale

Description de la femelle

bec renflé à la base,
tête et joues brunâtres
barrées de raies noires
et une barre blanche
sous l'œil, corps brun-roux

Population

25 000 individus

Répartition

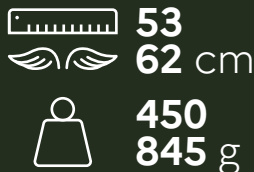
10 % de la population en Espagne et au Maroc. Résidente en Afrique du Nord et Asie Centrale, nicheuse et hivernante en Turquie et quelques individus erratiques observés dans plusieurs pays européens

Statut : En Danger d'extinction
(Liste Rouge de l'UICN)

Menaces principales : dégradation d'habitats et introgression génétique par l'érisature rousse

Régime alimentaire : invertébrés (larves de chironomidés, mollusques ou petits crustacés), végétaux (graines et fragments de plantes) – similaire à l'érisature rousse



Nom commun**L'érisature rousse****Nom latin***Oxyura jamaicensis***Description du mâle**

joues blanches, front, couronne et nuque noirs, corps roux, bec bleu en période nuptial

Description de la femelle

front, couronne et nuque noirs et brunâtres, joues majoritairement blanches avec une ligne noire, corps brun

Population européenne

jusqu'à 6 000 individus recensés au début des années 2000 majoritairement au Royaume-Uni, environ 400 restants en 2020 après mise en place d'actions de lutte. Les populations dans leur aire naturelle de distribution qui se trouve en Amérique du Nord atteignent environ 1,3 millions d'individus et ne sont pas menacées.

Aire naturelle de distribution

Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes

Répartition européenne

Dispersion à travers l'Europe de l'Ouest et du Nord suite à son introduction en Grande-Bretagne en 1948. Populations établies aux Pays-Bas et résiduelle en France, quelques individus observés en Belgique, Royaume-Uni, Allemagne et occasionnellement en Italie, Espagne, Luxembourg, Suisse et Danemark.

Statut : Classée Espèce Exotique Envahissante par l'Union Européenne au titre du règlement n°1143/2014

Régime alimentaire : invertébrés (larves de chironomidés, mollusques ou petits crustacés), végétaux (graines et fragments de plantes) – similaire à l'érisature à tête blanche



SITUATION AU DÉBUT DU PROJET

Situation européenne

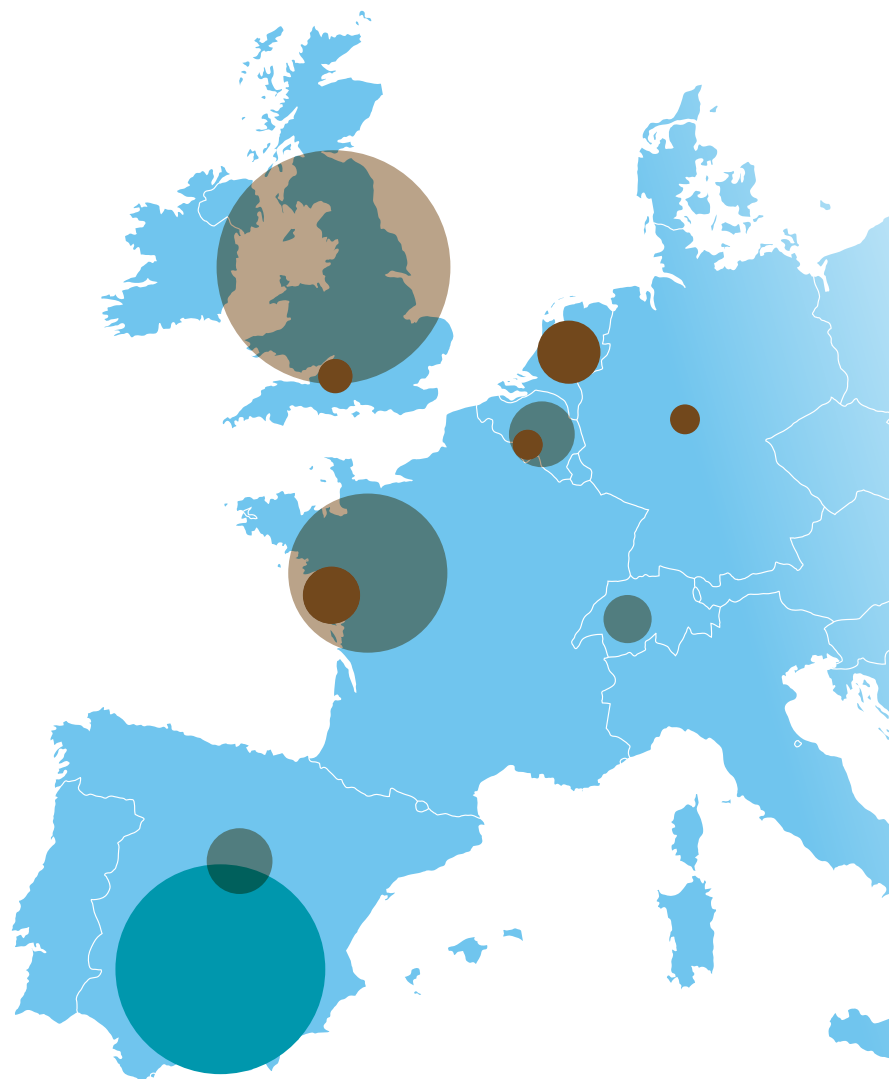
L'érismature rousse a été introduite pour la première fois en Europe en 1948 au centre de conservation des zones humides de Slimbridge en Grande-Bretagne. Les premières reproductions dans le milieu sauvage sont observées dès 1957 pour atteindre environ 4 000 individus en 1998.

Dès les années 1960-70, des observations sont faites sur le continent européen, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, France et Espagne.

En Espagne, limite nord de l'aire de distribution de l'érismature à tête blanche, 69 hybrides sont observés et prélevés entre 1980 et 2004, sans nouvelle observation depuis. Quelques hybrides ont été observés au Maroc et en France durant cette même période.

En 1997, un plan international d'éradication sous l'égide de la Convention de Berne a demandé aux États de mettre en œuvre de façon coordonnée des actions de lutte.

Environ 14 000 érismatures rousses ont été éliminées depuis 2014 en Europe, en particulier au Royaume-Uni où la population résiduelle est estimée en 2023 à une dizaine d'oiseaux.



● POPULATION DE L'ÉRISMATURE ROUSSE
● population avant 2000 ● population en 2020

● POPULATION DE L'ÉRISMATURE À TÊTE BLANCHE

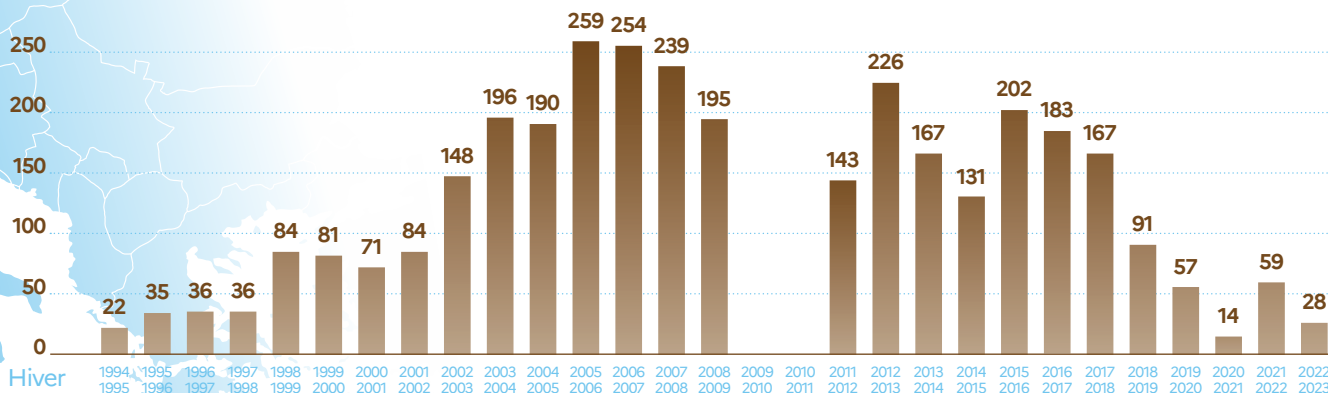
Situation en France

La France, située dans une position « charnière », a une responsabilité importante pour limiter la dispersion d'érismatures rousses vers la population espagnole d'érismatures à tête blanche. Sur le territoire français, l'érismature rousse est essentiellement présente sur la façade ouest, et plus sporadiquement sur le reste de la moitié Nord. En hiver, la quasi-totalité des individus rejoignent le lac de Grand-Lieu, lac de 6000 ha au sud de Nantes. En fin d'hiver, comme toutes les espèces, elles entrent dans la période nuptiale. Certaines femelles nichent sur ce lac et d'autres se dispersent sur des plans d'eau plus petits.

La population sauvage française, évaluée par comptage sur le lac de Grand-Lieu en hiver, augmente rapidement entre 1994 et 2007, passant de sept à près de 300 individus.

Les efforts de contrôle renforcés à partir de 2009 permettent de stabiliser les effectifs autour de 200 individus jusqu'en 2018, démarrage du projet LIFE Oxyura against Oxyura. L'érismature rousse est par ailleurs un canard qui a continué d'être élevé en France à des fins d'ornement jusqu'à son inscription au règlement européen 1143/2014. A cette période, les effectifs captifs étaient estimés entre 250 à 350, et menaçaient de renforcer la population sauvage en cas d'échappement dans le milieu naturel.

Nombre d'individus hivernants



Le projet LIFE Oxyura

Débuté en 2018, l'objectif de ce projet de portée nationale est d'éviter la dispersion vers l'Espagne d'érismatures rousses. L'atteinte de cet objectif passe par l'éradication des populations sauvages et la prévention de toute nouvelle introduction à partir d'individus captifs.

OBJECTIF 1

Eradiquer l'érisma rousse dans le milieu naturel en France d'ici 2023

POINTS CLÉS

- Mise en conformité du dispositif réglementaire permettant les actions de gestion ;
- Détection rapide d'oiseaux en s'appuyant sur un réseau national participatif ;
- Optimisation des techniques de lutte déjà à l'œuvre ;
- Développement de nouveaux outils de gestion.

OBJECTIF 2

Prévenir toute introduction dans le milieu naturel depuis la captivité d'ici 2020 et parvenir à l'extinction de la population captive d'ici 2030 (hors zoos dûment autorisés à des fins conservatoires et sensibilisation).

POINTS CLÉS

- Identification des détenteurs d'érisma rousse et mise en conformité au titre du règlement UE N°1143/2014 (détention, vente, échange, transport interdits) ;



OBJECTIF 3

Promouvoir la gestion des espèces invasives à des fins de conservation des espèces menacées

POINTS CLÉS

- Diffusion des bonnes pratiques et des résultats à la communauté des gestionnaires de la biodiversité ;
- Sensibilisation du grand public à la problématique des espèces invasives via les zoos et centres de conservation habilités ;
- Transfert de connaissances et participation active à la politique européenne du plan international de lutte contre l'érismature rousse (dans le Paléarctique Occidental) et soutien à la politique de conservation de l'érismature à tête blanche.



OBJECTIF 1

Eradiquer l'érismature rousse dans le milieu naturel en France d'ici 2023



Mise en conformité du dispositif réglementaire permettant les actions de gestion

La gestion de l'érismature rousse par le prélèvement des individus a nécessité de **disposer d'autorisations spécifiques prévues au décret n°2017-595 du 21 avril 2017**. Le prélèvement ou la capture d'individus de cette espèce par les agents de l'OFB et de la SNPN est autorisé par le préfet du département concerné. La prise de ces arrêtés administratifs requière une procédure avec dépôt d'un dossier de demande. En début de projet, l'équipe du LIFE a priorisé les départements les plus concernés par l'érismature rousse pour exposer ses demandes. **Après consultation de chaque Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, les préfetures ont émis 33 arrêtés préfectoraux.**





Détection rapide d'oiseaux en s'appuyant sur un réseau national participatif

Faune-france.org est un **portail unique de sciences participatives** signalant les observations d'oiseaux sur tout le territoire depuis 2017. Avec le soutien de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, ce portail a été utilisé par l'équipe OFB du LIFE pour localiser des érismaures rouges présentes en dehors du lac de Grand-Lieu. Ces **signalements en quasi-instantané** (délai de dépôt de l'observation d'une journée maximum) a permis une réponse rapide des équipes de terrain pour mettre en œuvre des actions de lutte après avoir parfois traversé toute la France.

Optimisation des techniques de lutte déjà à l'œuvre

Les ressources financières du LIFE ont permis le recrutement d'une équipe dédiée à la détection, au tir et à la capture des érismaures rouges en France.

Antérieurement, les actions de lutte reposaient uniquement sur les agents permanents de l'OFB basés dans chaque département, sans que ceux-ci ne puissent intervenir dans des délais suffisamment rapides pour tenter de prélever chaque individu signalé. Cette équipe spécialisée est composée de quatre agents équipés, formés et mobiles sur tout le territoire national. Elle se complète d'un agent permanent de la SNPN spécifiquement pour le lac de Grand-Lieu. Cette équipe OFB-SNPN a pour objectif :

- **le suivi de la population par comptage des individus hivernants sur le lac de Grand-Lieu.**
- **l'augmentation de la détection** au printemps et en été sur les plans d'eau historiques et à fort potentiel de présence de l'érismaure rouge. **En moyenne, près de 405 prospections sur plus de 131 sites ont été réalisées chaque année.**
- **l'augmentation de l'efficacité** des opérations de prélèvement des oiseaux à l'aide d'outils adaptés et par du perfectionnement.

OBJECTIF 1

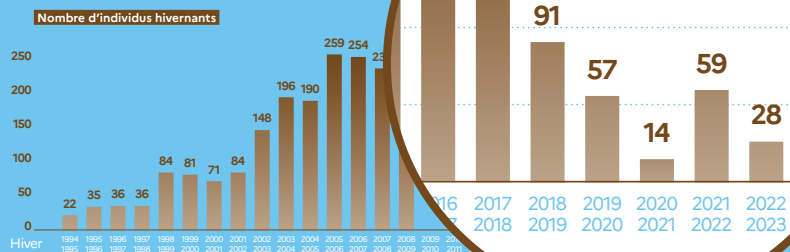
Développement de nouveaux outils de gestion

Les techniques pour prélever des érismaures rousses reposent essentiellement sur le tir des oiseaux. Les méthodes de tir dépendent des caractéristiques du plan d'eau (sa taille, les impératifs de sécurité), des comportements des oiseaux (démonstratif en début de reproduction puis plus discret ensuite, et en groupe en hiver) et nécessitent une variété d'outils spécifiques. Au-delà du perfectionnement des méthodes de tir, **le projet LIFE a permis de développer une méthode alternative au tir qui permet de capturer les érismaures rousses à l'aide d'une cage.**

Le prototype de cage permet d'attirer les érismaures rousses sauvages en utilisant des individus provenant de saisies de la population captive. **Par un envoi automatisé des images, les piège-photos disposés sur les cages permettent de signaler les captures à distance et minimisent le temps de maintenance.** Les érismaures rousses capturées sont mises à mort de façon éthique ou peuvent être relocalisées dans des zoos autorisés. Cet outil apparaît comme une alternative adaptée pour les **plans d'eau à forte fréquentation** où les conditions de sécurité ne sont pas réunies pour utiliser des armes ou **pour limiter le dérangement d'espèces protégées sensibles.**



Résultats



Au cours du projet, le temps entre l'observation d'une érisma rousse et la mise en place d'une opération est passé de 44 jours en moyenne à moins de 2 jours pour les plans d'eau situés dans un rayon de 200 km autour du lac de Grand-Lieu. Au-delà de ce périmètre, la durée de mise en place d'une opération ne dépasse pas sept jours, sauf cas exceptionnels.

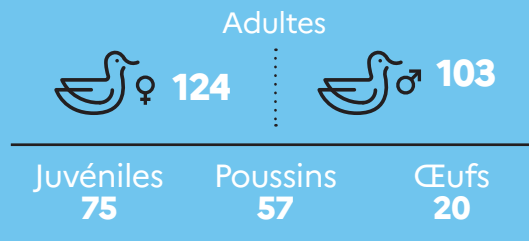
Les prospections ciblées réalisées par les agents du LIFE ont permis de repérer de nouveaux sites occupés transitoirement par les jeunes oiseaux lorsqu'ils quittent leur site de naissance en automne. Localisés le long de la côte Atlantique, ces plans d'eau riches en invertébrés sont essentiellement des lagunages de stations d'épuration.

Les entraînements et matériels de qualité utilisés par les agents ont permis d'augmenter l'efficacité des tirs, avec en moyenne près de 80 % des individus détectés éliminés avec succès chaque année. Ce pourcentage oscillait autour de 50 % avant le projet LIFE.

L'augmentation de la réactivité suite aux signalements, du taux de détection des oiseaux, et de l'efficacité des opérations de contrôle a permis de diminuer la population sauvage de 86 % en 5 ans. Il y avait 167 individus recensés en hiver 2017-2018 alors que seulement 28 individus ont été observés lors de l'hiver 2022-2023.

La population d'érisma rousse sauvages en France est donc proche de l'extinction.

Nombre d'individus tués



Stade indéterminé : 18

397 nombre total d'individus tués

OBJECTIF 2

Prévenir toute introduction dans le milieu naturel depuis la captivité d'ici 2020 et parvenir à l'extinction de la population captive d'ici 2030 (hors zoos dûment autorisés à des fins conservatoires et sensibilisation).



Identification des détenteurs d'érismaures rousses et mise en conformité au titre du règlement UE N°1143/2014 (détention, vente, échange, transport interdits).

L'OFB est un établissement public de l'Etat dont l'une des grandes missions est la police de l'environnement. **L'implication de ses agents assermentés a permis d'évaluer la population captive française en lien avec l'administration.** Depuis 2010, l'érismaure rousse figurait sur la liste des espèces non domestiques dont la détention était soumise à autorisation préfectorale ; disposition qui s'est vue retirée pour les particuliers en 2018 suite à la parution du règlement UE n°1143/2014. Aviornis France, association d'éleveurs d'anatidés, a accompagné l'OFB pour localiser les oiseaux et faciliter le désaisissement de certaines érismaures rousses vers des zoos autorisés ou au profit de l'OFB dans la cadre du projet de capture à la cage. Dans la continuité de cette évaluation, et forts de leur pouvoir en matière de police administrative et judiciaire, **les agents de l'OFB ont contrôlé les dispositions prévues par la réglementation chez les détenteurs identifiés.**

Résultats

La nouvelle réglementation sur la détention, l'information faite auprès des détenteurs, et les contrôles réalisés par l'OFB ont amené à **une diminution drastique de la population captive d'érismatures rousses**. A partir des enquêtes de 2014 et 2023, on estime que la **baisse atteint 82% et que la population résiduelle comprend entre 30 et 50 oiseaux en 2023**. Les élevages commerciaux ne détiennent plus d'érismatures rousses, et plus de la moitié des individus encore captifs en 2022 sont dans des **parcs zoologiques à des fins éducatives et de sensibilisation**.

Les oiseaux restants sont des oiseaux nés avant la nouvelle réglementation et sont maintenus chez leurs propriétaires jusqu'à leur mort naturelle sans possibilité d'en faire reproduction, conformément à la réglementation. Par ailleurs, seul un individu d'origine captive (bagué) a été prélevé en milieu naturel dans l'est de la France au cours du LIFE sans pouvoir en connaître le pays d'origine.

La population captive d'érismatures rousses ne constitue plus en France en 2023 une source d'inquiétude majeure.



3

OBJECTIF

Promouvoir la gestion des espèces invasives à des fins de conservation des espèces menacées



Diffusion des bonnes pratiques et des résultats à la communauté des gestionnaires de la biodiversité

Afin de sensibiliser à la problématique posée par les espèces invasives et plus spécifiquement par l'érismature rousse, plusieurs outils ont été utilisés : **site internet, plaquettes descriptives, présentations dans des colloques locaux et internationaux, publications dans des journaux spécialisés, etc.** Par ailleurs, les agents techniques participent à la **sensibilisation à chaque opération, en communiquant avec le public, gestionnaires et propriétaires des plans d'eau.**

Sensibilisation du grand public à la problématique des espèces invasives via les zoos et centres de conservation habilités

De par la collaboration avec l'association des parcs zoologiques de France, l'érismature rousse est utilisée comme support à la sensibilisation du grand public. **Dans sept zoos, des panneaux pédagogiques ont été disposés afin de toucher un large public** et d'expliquer les conséquences de l'introduction de l'érismature rousse sur la préservation de l'érismature à tête blanche.

Transfert de connaissances et participation active à la politique européenne du plan international de lutte contre l'érismature rousse et soutien à la politique de conservation de l'érismature à tête blanche.

Afin de gérer efficacement la population introduite d'érismatures rousses en Europe, il est essentiel d'assurer **la coopération entre l'ensemble des pays concernés**. Le groupe d'experts de la Convention de Berne travaillant sur la gestion de l'érismature rousse regroupe les principaux pays où la présence de cette dernière présente ou a présenté un problème : le Royaume-Uni, la France (représentée par l'équipe du LIFE), l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas. Au cours d'une réunion annuelle, **les statuts des populations de chaque pays sont mis à jour, les difficultés sont soulevées et des recommandations officielles sont émises** dans le cadre du plan international d'éradication de cette espèce dans le Paléarctique occidental.



La gestion de l'érismature rousse se fait au bénéfice de l'érismature à tête blanche et le LIFE est l'occasion de rappeler que la politique de conservation de cette espèce menacée nécessite des efforts communs. Ainsi, **un séminaire alliant politiques de gestion de l'érismature rousse et de conservation de l'érismature à tête blanche** a été organisé en fin de LIFE pour aborder des perspectives futures. **Ainsi, 27 experts issus de 11 pays d'Europe et d'Afrique du Nord** impliqués dans la gestion de ces espèces ont pu échanger et promouvoir les effets d'une lutte collective contre l'érismature rousse en Europe comme accélérateur de la conservation de l'érismature à tête blanche.



Plusieurs résultats majeurs ont été acquis au cours de ce projet LIFE de cinq années amenant à une inflexion des populations d'érismatures rousses. **La détection rapide des oiseaux et une réponse rapide et soutenue menées par une équipe dédiée est une clé de la réussite.** De la **technicité** a également été acquise et des approches complémentaires de gestion ont été développées et sont **transférées aux partenaires européens** qui agissent collectivement sur cette espèce.

Néanmoins, si la réduction de la population sauvage est nette et les événements de reproduction plus rares, **un petit nombre d'individus reste encore présent.** Comme dans la plupart des opérations d'éradication, le prélèvement de ces derniers individus est souvent le plus difficile et peut apparaître coûteux notamment en temps-agents. Cela engendre un risque non négligeable de rebond de la population d'érismature rousse. Par ailleurs, ce projet indique que des déplacements d'oiseaux entre des zones géographiques éloignées sont possibles, laissant craindre une dispersion depuis les pays où l'espèce nécessite des actions de lutte plus conséquentes.



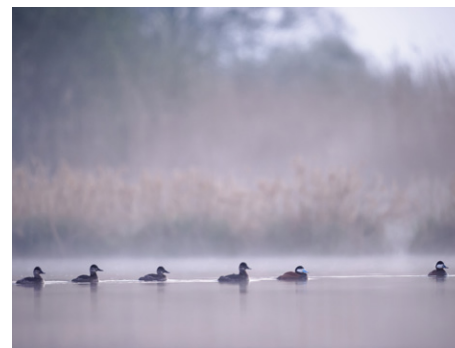
Maintenir la pression sur la population sauvage française pour éviter tout événement de reproduction.

Les effectifs d'érismatures rousses sont faibles en France, probablement de l'ordre d'une vingtaine d'individus en fin de LIFE. Le LIFE a été l'occasion de créer une équipe dédiée temporaire dont les enseignements et les équipements sont transférés vers les agents permanents de l'OFB les plus concernés par ces derniers individus. **Une attention renforcée sera émise au sein des directions de l'établissement pour une bonne prise en compte de cette priorité relayé par les encadrants/experts permanents qui ont pilotés ce LIFE.** Des ateliers techniques menés en interne permettront de maintenir les connaissances acquises. Les actions de gestion sur le Lac de Grand-Lieu sont inscrites dans les objectifs à long terme du plan de gestion de la Réserve naturelle nationale et sont mises en œuvre par la SNPN, gestionnaire de la Réserve.

Maintenir et renforcer la coopération européenne

La maîtrise des populations d'érismature rousse relève de la responsabilité des Etats dans le cadre du plan européen d'éradication de cette espèce.

La coopération internationale s'avère donc essentielle. Actuellement, les mesures de gestion sont encore faibles en Allemagne et aux Pays-Bas, où des populations résidentes sont présentes. Le transfert de connaissances acquises en France est envisagé à travers des ateliers techniques dans les pays concernés. La mise en place d'une base de données répertoriant les observations et opérations de contrôle à une échelle européenne est également envisagée.



La gestion de l'érismature rousse représente un bon modèle d'étude concernant l'éradication d'une espèce animale exotique invasive. Alors que cette éradication est presque achevée, la coordination entre les différents pays impliqués a été le principal outil à l'origine de cette gestion efficace.

CRÉDITS PHOTO

p. 1 : Éric Médard
p. 2 : Combat mâles érismaures / Éric Médard
p. 5 : Éric Médard
p. 19 : Plan d'eau / Éric Médard

CONTACT

Adrien Tableau

OFB, Parc d'Affaires la Rivière,
8 Boulevard Einstein, Bâtiment B, La Rivière CS 42355,
44323 Nantes, France

Tel : (+33) 6 14 82 15 17

Email : adrien.tableau@ofb.gouv.fr

Site internet : www.ofb.gouv.fr/en/life-oxyura



www.ofb.gouv.fr
[@OFBiodiversite](https://twitter.com/OFBiodiversite)

